

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de **REXPOËDE**

Date de
convocation
3 février 2026

Date d'affichage
de la convocation
3 février 2026

Nombre de
conseillers
en exercice
19

Nombre de
présents
17

*Le onze février **de l'an deux mil vingt-six à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 3 février 2026, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Céline CAMPEL, Angélique LEMORT, Amélie DASSONVILLE, Ludivine DEGROOTE, Chantal MOFFELEIN, Isabelle BERTHE,

DELIBERATION D2026-01 : Taux d'imposition des Taxes locales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition,

Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales mais la maintient pour les résidences secondaires et les logements vacants.

Vu l'exposé de Monsieur CLEENEWERCK, qui rappelle notamment l'augmentation des bases fiscales, Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition, donc de reconduire les taux appliqués.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2026 :

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	41.45 %	41.45 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48.65 %	48.65 %
Taxe d'habitation		18.29%

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de
DUNKERQUE

—

OBJET
D2026-01
**Vote des taux 2026
d'imposition des
taxes locales 2/2**

Date de
convocation
3 février 2026

Date d'affichage
de la convocation
3 février 2026

Nombre de
conseillers
en exercice
19

Nombre de
présents
17

Voté à l'unanimité

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Maire,
Bruno BRONGNIART

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 059-215904996-20260211-D2026_01-DE



Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal

de la Commune de **REXPOËDE**

*Le onze février **de l'an deux mil vingt-six à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 3 février 2026, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Céline CAMPEL, Angélique LEMORT, Amélie DASSONVILLE, Ludivine DEGROOTE, Chantal MOFFELEIN, Isabelle BERTHE,

D2026-02 : Compte Financier Unique 2025 (CFU) PROVISoire

Ce point n'appelle pas de vote

Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Adjoint aux finances, rappelle que le Compte Financier Unique a vocation à se substituer aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Sur l'exécution du budget de l'exercice 2025, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Sur la comptabilité des valeurs inactives.

Ce jour, Les échanges entre la Mairie et le Service de Gestion Comptable n'a pas permis d'avoir le compte de gestion définitif.

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de
DUNKERQUE

OBJET

D2026-02

COMPTE

**FINANCIER UNIQUE
(CFU) PROVISoire
2025
2/3**

Date de
convocation
3 février 2026

Date d'affichage
de la convocation
3 février 2026

Nombre de
conseillers
en exercice
19

Nombre de
présents

Il est demandé au Conseil de prendre connaissance du compte de gestion provisoire du budget principal dressé pour l'exercice 2025.

Le résultat de clôture est à affecter par le Conseil Municipal dans une prochaine délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le conseil municipal,

**PREND CONNAISSANCE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
(CFU) PROVISoire 2025**

Le Maire,
Bruno BRONGNIART

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de
DUNKERQUE

OBJET
D2026-02
COMPTE
FINANCIER UNIQUE
(CFU) PROVISOIRE
2025
3/3

Date de
convocation
3 février 2026

Date d'affichage
de la convocation
3 février 2026

Nombre de
conseillers
en exercice
19

Nombre de
présents

COMPTE FINANCIER UNIQUE PROVISOIR

T 2 É NIQUE SOIRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	VOTE 2025 (BP+DM)	REALISE 2025
	uations de charges	43 910.00 €	57 013.00 €
	ts de service	194 066.00 €	133 147.12 €
	et taxes	148 480.00 €	143 430.73 €
	ité locale	728 697.00 €	747 486.00 €
	ns et participations	756 993.00 €	784 153.00 €
	produits de gestion courante	92 531.00 €	68 172.00 €
	ts exceptionnels	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DES RECETTES	1 964 677.00 €	1 933 401.85 €
e on 2026 nage ation 2026	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	VOTE 2025 (BP+DM)	REALISE 2025
	STAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	25 711.42 €	25 711.42 €
	s à caractère général	525 389.00 €	525 185.00 €
	s du personnel	1 041 338.00 €	1 029 139.00 €
	ation de produits	33 160.00 €	32 090.70 €
	charges de gestion courante	219 072.00 €	216 086.00 €
	s financières	70 000.00 €	46 000.00 €
	s spécifiques	90.00 €	90.00 €
	ons	31.00 €	31.00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES (hors 002)	1 889 080.00 €	1 848 621.70 €
de rs ce	EMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	41 191.58 €	0.00 €
	ATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 694.00 €	8 694.00 €
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	49 885.58 €	8 694.00 €
	TOTAL DES DEPENSES	1 964 677.00 €	1 883 027.12 €
de s	RECETTES D'INVESTISSEMENT	VOTE 2025 (BP+DM)	REALISE 2025
	ons, Fonds divers et réserves	90 445.85 €	79 589.85 €
	13 subventions d'investissement	89 434.34 €	62 113.74 €
	16 emprunt auprès d'établissements financiers	315 000.00 €	481 000.00 €
	TOTAL RECETTES REELLES	494 880.19 €	622 703.59 €
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	41 191.58 €	0.00 €
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 694.00 €	8 694.00 €
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	49 885.58 €	8 694.00 €
	TOTAL DES RECETTES	544 765.77 €	631 397.59 €
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	VOTE 2025 (BP+DM)	REALISE 2025
	001 SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	136 615.61 €	136 615.61 €
	16 Emprunts et dettes assimilés	148 490.14 €	138 152.71 €
	21 immobilisations corporelles	243 254.60 €	241 047.29 €
	23 immobilisations en cours	16 405.44 €	16 405.44 €
	TOTAL DES DEPENSES	544 765.79 €	532 221.05 €

Le Maire,
Bruno BRONGNIART

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2026-03

Vote du BUDGET PRIMITIF

2026

1/2

Date de convocation
3 février 2026

Date d'affichage de la
convocation
3 février 2026

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
17

Nombre de votants
17

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal

de la Commune de REXPOËDE

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 059-215904996-20260211-D2026_03-DE



*Le onze février de l'an deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 3 février 2026, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Céline CAMPÉL, Angélique LEMORT, Amélie DASSONVILLE, Ludivine DEGROOTE, Chantal MOFFELEIN, Isabelle BERTHE, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK, Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, Philippe BERTHE, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Jean-Jérôme BUTAYE, Philippe TERNOY, Eric VANTORRE

Absent excusé : Madame Doriane BROUTIN, Madame Aurélie HELSENS

DELIBERATION : D2026-03

Vote du BUDGET PRIMITIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Adjoint au Maire délégué aux finances,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 tel qu'il a été présenté ce jour, l'arrétant définitivement à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 2025	1 929 150 €
Dépenses 2025	1 929 150 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 2025	161 000 €
Dépenses 2025	161 000 €

L - **DIT** que l'ensemble de ces montants est repris dans le document joint à la présente délibération.

Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2026-03

Vote du BUDGET PRIMITIF
2026
2/2

Date de convocation
3 février 2026

Date d'affichage de la
convocation
3 février 2026

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
17

Nombre de votants
17

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 059-215904996-20260211-D2026_03-DE

S²LOW

BUDGET PRIMITIF 2026 CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	POUR MÉMOIRE (HORS 001 ET 002)		VOTE
	VOTE 2025 (BP+DM)	REALISE 2025	BP 2026
013 atténuations de charges	43 910.00 €	57 013.00 €	41 000.00 €
70 Produits de service	194 066.00 €	133 147.12 €	190 000.00 €
73 Impôts et taxes	148 480.00 €	143 430.73 €	138 400.00 €
731 Fiscalité locale	728 697.00 €	747 486.00 €	730 000.00 €
74 dotations et participations	756 993.00 €	784 153.00 €	761 750.00 €
75 autres produits de gestion courante	92 531.00 €	68 172.00 €	68 000.00 €
77 produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL DES RECETTES	1 964 677.00 €	1 933 401.85 €	1 929 150.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	VOTE 2025 (BP+DM)	REALISE 2025	BP 2026
11 Charges à caractère général	525 389.00 €	525 185.00 €	526 000.00 €
12 Charges du personnel	1 041 338.00 €	1 029 139.00 €	1 030 000.00 €
14 Atténuation de produits	33 160.00 €	32 090.70 €	32 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	219 072.00 €	216 086.00 €	220 000.00 €
66 Charges financières	70 000.00 €	46 000.00 €	50 000.00 €
67 Charges spécifiques	90.00 €	90.00 €	100.00 €
68 Provisions	31.00 €	31.00 €	50.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	1 889 080.00 €	1 848 621.70 €	1 858 150.00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	41 191.58 €	0.00 €	62 000.00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 694.00 €	8 694.00 €	9 000.00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	49 885.58 €	8 694.00 €	71 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES	1 938 965.58 €	1 857 315.70 €	1 929 150.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	VOTE 2025 (BP+DM)	REALISE 2025	BP 2026
10 Dotations, Fonds divers et réserves	90 445.85 €	79 589.85 €	90 000.00 €
13 subventions d'investissement	89 434.34 €	62 113.74 €	0.00 €
16 emprunt auprès d'établissements financiers	315 000.00 €	481 000.00 €	0.00 €
TOTAL RECETTES REELLES	494 880.19 €	622 703.59 €	90 000.00 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	41 191.58 €	0.00 €	62 000.00 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 694.00 €	8 694.00 €	9 000.00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	49 885.58 €	8 694.00 €	71 000.00 €
TOTAL DES RECETTES	544 765.77 €	631 397.59 €	161 000.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	VOTE 2025 (BP+DM)	REALISE 2025	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilés	148 490.14 €	138 152.71 €	161 000.00 €
21 immobilisations corporelles	243 254.60 €	241 047.29 €	0.00 €
23 immobilisations en cours	16 405.44 €	16 405.44 €	0.00 €
TOTAL DES DEPENSES	408 150.18 €	395 605.44 €	161 000.00 €

Le Maire,
Bruno BRONGNIART





COMMUNE
DE
REXPOËDE

VOTE DU BUDGET

EMARGEN

Présenté par Monsieur le Maire,
le 11 FEVRIER 2026 à Rexpoëde
Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire le 11 FEVRIER 2026

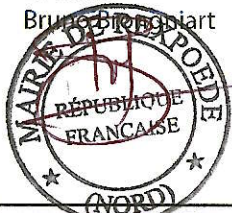
Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 059-215904996-20260211-D2026_03-DE

Le Maire
Bruno Brongniart



Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTE

pour : 17

contre : 0

abstention : 0

Date de convocation : le 03 FEVRIER 2026

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué		
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller		
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère		
GRISOLET	David	Conseiller		
HESENS	Aurélie	Conseillère		
CAMPEL	Céline	Conseillère		
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère		
LEMORT	Angélique	Conseillère		
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKE	Julien	suppléant		



COMMUNE
DE
REXPOËDE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026

EMARGEMENT



Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 059-215904996-20260211-D2026_03-DE

S²LOW

Date de convocation : le 3 Février 2026

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué		
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller		
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère		
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère		
CAMPEL	Céline	Conseillère		
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère		
LEMORT	Angélique	Conseillère		
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKE	Julien	suppléant		

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2026-04

Adhésions et subventions
versées par la commune
1/2

Date de convocation
3 février 2026

Date d'affichage de la
convocation
3 février 2026

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
17

Nombre de votants
17

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 059-215904996-20260211-D2026_04-DE



*Le onze février de l'an deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 3 février 2026, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Céline CAMPEL, Angélique LEMORT, Amélie DASSONVILLE, Ludivine DEGROOTE, Chantal MOFFELEIN, Isabelle BERTHE, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK, Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, Philippe BERTHE, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Jean-Jérôme BUTAYE, Philippe TERNOY, Eric VANTORRE

Absent excusé : Madame Doriane BROUTIN, Madame Aurélie HELSENS

DELIBERATION D2026-04 ADHESIONS ET SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COMMUNE

Suite à la réception des différents dossiers de demandes de subventions, Monsieur CLEENEWERCK propose au conseil municipal l'attribution de subventions aux associations proposées en annexe.

Il y a lieu de délibérer pour fixer l'autorisation maximale de dépense concernant les subventions attribuées aux associations pour l'année 2026, selon le détail repris en annexe.

La subvention pourra être versée en plusieurs fois, sous réserve de justifier des sommes allouées avant de pouvoir percevoir le versement suivant.

De plus, il est proposé au conseil municipal de maintenir les adhésions à :

- L'amicale du personnel territorial de la CCHF : 55 € par adhérents actifs ou retraités
- Flandre verdoyante et fleurie : 0,07 € par habitant
- ADMR : 1 000 € pour l'année.

De même, l'OGEC de l'école Sainte Gertrude percevra un forfait communal de 525 € par enfants rexpœdois scolarisés. La commune participera au voyage scolaire 2025/2026 de l'école Sainte Gertrude pour les élèves de CM1 et CM2 à hauteur d'un tiers du prix total du voyage pour les élèves avec un plafond maximal de dépense de 3000 euros.

La coopérative de l'école Victor Hugo percevra une subvention maximale de 1 750 € afin de financer les sorties scolaires de l'année 2025-2026, soit un budget de 250 € par classe, sur présentation des justificatifs de sortie.

La paroisse pourra bénéficier d'un versement à hauteur de 2 850 €, pour l'entretien des bâtiments.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2026-04
Adhésions et subventions
versées par la commune
2/2

Date de convocation
3 février 2026

Date d'affichage de la
convocation
3 février 2026

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
17

Nombre de votants
17

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 059-215904996-20260211-D2026_04-DE



ATTRIBUE les subventions aux associations et les adhésions selon le détail en annexe pour un montant total de 72765 €.

DIRE que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

ASSOCIATION	VOTE Autorisation maximale de dépenses 2026
ADMR	1 000.00 €
AMICALE DU PERSONNEL	1 285.00 €
AMICALE VICTOR HUGO	1 500.00 €
ARCHERS ST SEBASTIEN	500.00 €
ASR FOOT	4 000.00 €
ASR GYM ET DANSE	8 000.00 €
CLUB DES AINES	1 000.00 €
COMITES DES FETES	11 000.00 €
ECOLE DE MUSIQUE	6 000.00 €
FANFARE COMMUNALE	4 000.00 €
FLANDRE VERDOY ET FLEURIE	155.00 €
OGEC ST GERTRUDE	23 625 €
Voyage SG	3 000 €
PAROISSE	2 850.00 €
REXPRESSIO	1 200.00 €
REXPODINGUE	600.00 €
ARCHE MIA	600.00 €
REXPOEDE HISTOIRE(S) et PATRIMOINE RHP	400.00 €
Coopérative école Vicor Hugo	1 750.00 €
SKULDA Compagnie Médiévale Fantastique	300.00 €
BILLARD CLUB REXPOEDOIS	
TOTAL	72 765 €

Le Maire,





COMMUNE
DE
REXPOËDE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026

EMARGEMENT

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 059-215904996-20260211-D2026_04-DE

Le Maire,
Bruno BRONGNIART



Date de convocation : le 3 Février 2026

NOM	PRENOM	FONCTION (Maire, Adjoint, Conseiller)	Signature /présence	pouvoir à
BRONGNIART	Bruno	Maire		
MOFFELEIN	Chantal	1ère adjointe		
CLEENEWERCK	Jean-Luc	2ème adjoint		
DEGROOTE	Ludivine	3ème adjointe		
BACK	Jean-bernard	4ème adjoint		
RYCKELYNCK	Régine	Conseillère déléguée		
POIDEVIN	Etienne	Conseiller délégué		
BUTAYE	Jean-Jérôme	Conseiller délégué		
PITREL	Anne-Marie	Conseillère		
TERNOY	Philippe	Conseiller		
VANTORRE	Eric	Conseiller		
BERTHE	Philippe	Conseiller		
BROUTIN	Doriane	Conseillère		
GRISOLET	David	Conseiller		
HELSENS	Aurélie	Conseillère		
CAMPEL	Céline	Conseillère		
DASSONVILLE	Amélie	Conseillère		
LEMORT	Angélique	Conseillère		
BERTHE (LASSEYE)	Isabelle	Conseillère		
MACKE	Julien	suppléant		